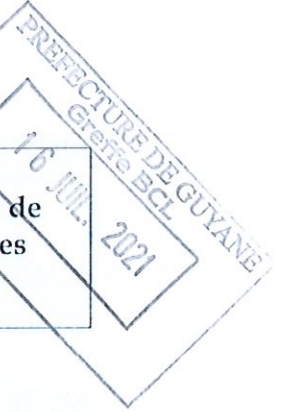




ARRETE N° 2021/ 238 /DCAP/RM
Portant fermeture temporaire à la circulation de la Route de
Montjoly (portion comprise entre le rond point des Ames
Claire et la rue du Vieux Chemin).



LE MAIRE DE LA VILLE DE REMIRE MONTJOLY ;

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
- VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18, R 411.25 à R 411.28 et R 422.4;
- VU le code de la voirie routière et notamment l'article R 141-3 ;
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue - approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié) ;
- VU la demande de l'entreprise (EDF) électricité de France en date du **30 Juin 2021** demandant un arrêté de circulation dans le cadre de travaux de renforcement du réseau d'alimentation en électricité à la route de MONTJOLY.
- CONSIDERANT qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique ;
- CONSIDERANT qu'en raison des travaux de tranchée en travers de la route de Montjoly, effectués par l'entreprise EDF dans le cadre précité, il y a lieu de fermer momentanément la circulation sur cette voie ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le **Dimanche 18 Juin 2021**, la circulation et le stationnement, de tous véhicules, de cycle et de piéton, sur la route de MONTJOLY (portion comprise entre le rond-point de Ames-Claire et la rue du Vieux Chemin sera interdite à la circulation de **6h30 à 17 heures**, pour permettre le bon déroulement des travaux.

La société EDF s'engage à réparer tous les dommages qui auraient été causés au domaine public ou à ses dépendances afin d'assurer la sécurité des usagers. Le non-respect de cet engagement pourra entraîner une mise en demeure, l'exécution des réparations par un tiers suivi d'un titre de recette.

ARTICLE 2 : Les usagers devront se conformer aux itinéraires de déviation qui seront mis en place.

ARTICLE 3 : Nonobstant les dates fixées à l'article 1^{er}, ces dispositions d'exploitation de la circulation cesseront à la fin effective des travaux concrétisée par la levée de la signalisation.

ARTICLE 4 : La signalisation de fermeture et de déviation sera conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de l'entreprise titulaire des travaux, la société EDF par l'intermédiaire de son sous-traitants la société SELITE (contact : Monsieur STANISLAS- 0694 23 60 20).

ARRETE N°2021/ /DCAP/RM

ARTICLE 5 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié, affiché et inscrit au registre conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de REMIRE MONTJOLY.

ARTICLE 7 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de GUYANE – 07 rue Victor SCHOELCHER BP 5030 – 97 305 CAYENNE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de REMIRE MONTJOLY,

Monsieur le Chef de corps du centre de secours de REMIRE MONTJOLY,

Monsieur le Chef de la Police Municipale de REMIRE MONTJOLY,

Monsieur le DGA Techniques de REMIRE MONTJOLY,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à REMIRE MONTJOLY

Le 15 JUIL. 2021



Le Maire,

Claude PLENET





Monsieur le Maire MAIRIE DE REMIRE-
MONTJOLY
Avenue Jean Michotte
Service Technique
BP 147
97354 REMIRE-MONTJOLY

NOS RÉF : D746/200036/DIJ

INTERLOCUTEUR : José DIZOUTE

TEL : 0594396448

Courriel : jose.dizoute@edf.fr

OBJET : Autorisation de voirie

20-DIJ/Racc 8 cptrs SEMSAMAR/Montjoly Plaza
2 Rue RHIZOPHORA
REMIRE-MONTJOLY

CAYENNE, Le 28/06/2021

Monsieur le Maire,

Nous vous avons adressé en date du 05/03/2021 le projet d'exécution du chantier intitulé « 20-DIJ/Racc 8 cptrs SEMSAMAR/Montjoly Plaza » et dont la référence EDF est : D746/200036/DIJ

Dans le cadre de la coordination, nous sollicitons auprès de vous une autorisation d'exécuter des travaux sur 2 Rue RHIZOPHORA , dont vous êtes le gestionnaire.

L'entreprise STEG et SELITE a en charge la réalisation des travaux, elle sera amenée à intervenir sur 2 Rue RHIZOPHORA entre le 09/07/2021 et le 29/10/2021.

Dans l'attente d'une réponse favorable, vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Maire l'expression de nos sentiments distingués.

Ulrich STANISLAS

Responsable du Groupe Ingénierie

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : DIZOUTE Prénom : José
Dénomination : EDF GUYANE Représenté par : DURANT Michel
Adresse Numéro : 74 Extension : _____ Nom de la voie : BOULEVARD NELSON MADIBA MANDELA

Code postal 97300 Localité : CAYENNE Pays : GUYANE FRANÇAISE

Téléphone 0594396448 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : _____@_____

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____

Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____

Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : _____@_____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° N° 2 Voie communale n° _____

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____

Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : ROUTE DEPAREMENTAL N°2
ROUTE DE MONTJOLY AU ROND DES AMES CLAIRE ET LE CHEMIN CYPRIEN JULDAN

Code postal 97354 Localité : GUYANE FRANÇAISE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____

Description des travaux : REALISATION DES TRAVAUX DE RESEAU ELECTRIQUE
DE PASSAGE RESEAU BT EN 240mm²

Date prévue de début des travaux : 19/07/2021 Durée des travaux (en jours calendaires) : 6 JOURS

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 60 JOUR Date de début de réglementation 19/07/2021

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concernés : Deux sens de circulation

Sens des Points de Repères (PR) décroissants

Sens des Points de Repères (PR) croissants

Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation effectuée : Par feux tricolores

Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)

Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue 0,7

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) _____

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :
VOIRE PLAN DE LA DEVIATION

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : STANISLAS Prénom : KIEF

Dénomination : SELITE Représenté par : FRANCK HO W

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal 97303 Localité : MATOURY Pays : GUYANE FRANCAISE

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à ... Le : 28 06 2021

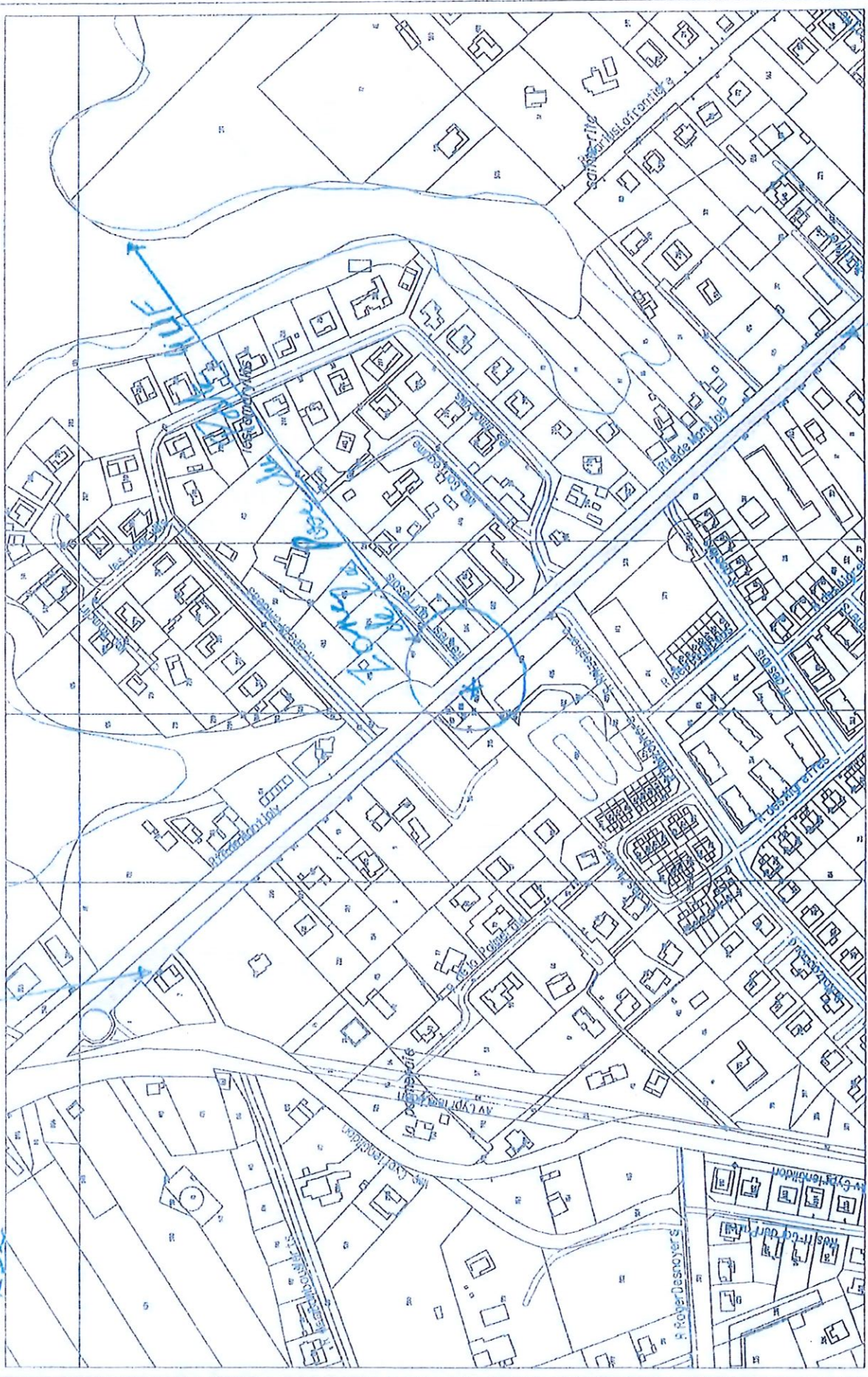
Nom : Mr STANISLAS Prénom : JOSE Qualité : RESPONSABLE DU GR- TRAVAUX

Echelle : 1/2500

Date d'impression : 20/05/2021

EXTRAIT

COMMUNE : Remire Montjoye 59753
RUE : RDL



1 rue de la fortification RDL

1 rue de la fortification RDL